

Réunion CSNDG

30 Novembre et 1^{er} Décembre 2013

Patinoire de BELFORT

Membres présents :

- Loïc COSNUAU
- Lydie COUSIN
- Sylvain FERREC
- Patrice HEMMELER
- Eric LE MERCIER

Membres excusés :

- Pascal GIRARDOT (est intervenu aux débats par téléphone)
- Didier MONTOURSIS
- Elisabeth RAFIN

Invités :

- Amaury DRUESNE : Représentant de l'AFEDG
- Pierre-Côme STOCK : Président de l'A.S.M. Belfort
- Rodolphe VERMEULEN : DTN adjoint

FORMATION DES ENTRAINEURS

&

EQUIVALENCES DE DIPLOMES

Loïc Cosnuau soulève le problème de la pénurie d'entraîneurs de Danse sur Glace. La situation est d'autant plus inquiétante qu'avec l'abrogation des BEES, la dernière session d'examen s'est tenue en Décembre 2012 et que depuis, aucune nouvelle promotion ne peut plus s'ouvrir.

La CSNDG a souhaité inviter Rodolphe VERMEULEN pour faire le point et répondre ainsi aux nombreuses sollicitations sur ce sujet. La CSNDG remercie Rodolphe pour sa présence.

Loïc COSNUAU regrette l'absence à cette intervention du représentant de l'AFEDG, Amaury DRUESNE ne pouvant être présent que le Dimanche matin.

Rodolphe indique que les quelques 10 années de retard que notre fédération pouvait avoir sur d'autres Fédérations quant à la rénovation de ses dispositifs de formation sont en train d'être rattrapées.

Depuis l'AG de Biarritz (juin 2012), la FFSG a achevé la rédaction réglementaire de l'ensemble de ses deux filières (fédérale & professionnelle), en a fait valider les contenus et les passerelles par le Ministère des Sports et les Branches professionnelles et s'est dotée de l'outil qui lui permettra de les mettre en œuvre, avec la création de son Institut national de formation.

Cependant il souligne l'urgence de rapidement ouvrir les formations à ces nouveaux diplômés car un grand nombre de candidats et de clubs se sont manifestés depuis novembre 2012 et les attentes sont grandes.

- **L'Institut National de Formation aux Métiers de la Glace (INFMG) : Pourquoi ? Comment ? Avec qui ?**

Rappel : début 2012 au départ de la Dtn adjointe en charge des formations, la Direction Technique Nationale (DTN) a dut faire face à de multiples actions en cours ou à venir sans avoir plus de ressources humaines.

La nécessité s'est imposée de reprendre tout le département formation dans son ensemble.

Choix fut fait de passer d'une logique de réaction à l'urgence des besoins en formation à une logique d'action : profiter de l'opportunité de la fin des BEES (annoncée au début des années 2000) pour « poser » un dispositif pérenne, cohérent entre les filières fédérale et professionnelle, valorisant, aux passerelles conséquentes et maîtrisé de bout en bout par la FFSG.

Pour se faire un outil devait être créé, l'Institut National de formation aux métiers de la glace.

Souhaiter garder la maîtrise de nos propres besoins en formation et ne pas déléguer la professionnalisation de nos entraîneurs à d'autres organismes de formation que nous, constitue un enjeu important pour lequel le président nous a assigné quelques objectifs :

- Doter la FFSG d'un outil qui professionnalise l'organisation de nos dispositifs de formation.
- Ne pas faire prendre de risques financiers à la FFSG et viser systématiquement l'équilibre dès lors que nous mettrions en œuvre une formation.
- Générer de nouveaux modèles économiques pour nos Clubs en particulier avec les Brevets Fédéraux.

Les réunions Sport et Territoires ont été dès le début le témoin participatif et facilitant de ce grand chantier que la Fédération s'apprêtait enfin à entreprendre, en rendant tout d'abord possible la reprise de l'organisation des formations BIF et BAF par les Présidents de Ligues, ce que la DTN ne pouvait plus assumer faute de ressources humaines suffisantes.

Cette décision rapide a permis de dégager du temps aux agents restants, renforcés d'un groupe technique, pour requestionner l'ensemble de nos dispositifs de formation, tant du point de vue des produits que nous mettions en œuvre, que de leur organisation structurelle.

L'Institut National de Formation aux Métiers de la Glace (INFMG) est désormais en place.

Son Conseil d'Administration a débuté une campagne d'habilitation de correspondants régionaux formation. Ce ne sont que des professionnels qui, dans le cadre d'une démarche personnelle, vont devenir des référents régionaux de formation et auront pour rôle de servir de relais auprès des entraîneurs de clubs sur les sujets de la formation et d'assurer l'interface entre l'INFMG et les présidents de Ligues. L'objectif est de créer un vrai réseau de formateurs sur le territoire.

Ce sont eux qui feront remonter les besoins du terrain vers l'INFMG.

Un Conseil de perfectionnement des formations aux métiers de la glace est également mis en place et va regrouper tous les acteurs de la formation. Il se réunira au moins une fois par an pour faire le point sur le sujet des formations. La première réunion de ce Conseil n'est pas encore fixée.

Les ligues sont représentées par des correspondants habilités INFMG. Chaque ligue est libre de désigner ses correspondants. 7 d'entre elles ont été rencontrées à ce jour par Rodolphe VERMEULEN :

Pour la Danse sur Glace les Correspondants aujourd'hui habilités sont :

- | | |
|-----------------|---|
| - Rhône Alpes | Martial METTE / Cédric PERNET |
| - PACA | Sophie Biscroma / Jacqueline Moyencourt |
| - Pays de Loire | Emmanuelle LETY |
| - Ile de France | Christophe LECONTE |
| - Franche Comté | Eric LE MERCIER |
| - Limousin | Alban LEMOINE |
| - Bourgogne | Julia LAMBERT |

Rendez-vous sont déjà pris pour les régions Aquitaine avec Joëlle Turcat et Bretagne avec Roxane Petetin et Coralie Grenier.

Les présidents de ligue s'appuieront sur ces correspondants pour organiser les formations.

Les correspondants auront également vocation quand c'est possible à devenir tuteurs dans le cadre des futures formations professionnelles.

• L'offre de formation de l'INFMG

Elle se décline en 3 branches

• La branche sportive et pédagogique

4 familles :

- Les enseignants bénévoles des clubs FFSG
- Les enseignants professionnels de clubs
- Les enseignants du secteur scolaire
- Les enseignants des collectivités territoriales

• La branche des officiels d'arbitrage

3 familles :

- La CNOA
- La CFOA
- Le secteur scolaire (UNSS)

- **La branche des dirigeants et salariés non pédagogiques**

Dans ce domaine il sera proposé des formations diverses qui ne sont pas des activités d'entraîneurs (ex : accueil, secrétariat, glacier, affûteur, président de club, responsable de piste, trésorier de club

- **Les nouveaux diplômes fédéraux & professionnels de la FFSG :**

- **1^{er} niveau de Brevet Fédéral : le BF1**

C'est le Brevet de premier accueil des personnes qui arrivent dans le club. Le BF1 n'est pas autonome. Il ne peut pas encadrer sans la présence sur la piste d'un entraîneur. **Il s'inscrit obligatoirement dans le cadre d'une activité bénévole.**

Il a été voulu le plus facile d'accès possible, pour inciter et valoriser les parents qui souhaiteraient aider au développement de nos clubs à s'y inscrire. Le niveau technique sera « basique » sans niveau de médaille requis. Il sera accessible à partir de 12 ans. **Le Brevet de secouriste en pré requis est obligatoire.**

- **2^{ème} niveau de Brevet Fédéral : le BF2**

Il s'intéresse à l'encadrement des premières années de pratiques. Les éléments fondamentaux de la discipline doivent être maîtrisés. Cette estimation sera laissée à l'évaluation des correspondants pour l'entrée en formation en fonction des besoins en encadrement et contextes locaux. La durée de la formation sera donc plus ou moins longue car les exigences des grilles de certifications en fin de formations seront harmonisées nationalement

C'est un Brevet Fédéral qui mène vers un début de spécialisation de discipline.

Beaucoup de BIF actuels ont donc déjà le niveau BF2 et des sessions de recyclages et validations rapides pourront être organisées (formation à courte durée).

Le BF2 est également **bénévole**.

Les BF1 et BF2 sont pris en charge et organisés par les Présidents de Ligue en appui de leurs correspondants régionaux.

La liberté d'organisation et de tarifs est totale. Des supports de cours communs à toutes les ligues seront toutefois mis en place.

- **3^{ème} niveau de Brevet Fédéral : le BF3**

Le BF3 s'adressera aux jeunes animateurs bénévoles ayant un réel projet professionnel. Il faut le comparer à l'ancien BE1. La formation est pilotée par l'INFMG (formation nationale).

Les correspondants formation seront prioritairement sollicités pour accompagner les candidats sur leur projet professionnel.

A noter que le BF3 délivré par la FFSG, permet la validation par arrêté du 15 octobre 2013 des UC 2/3/5/6/7/8/9 du BPJEPS (comptant 10 unités).

- **Le BPJEPS « patinage » (danse sur glace, patinage artistique, patinage de vitesse)
(Niveau IV)**

L'objet de la rénovation de toutes les filières du Ministère des sports est de certifier des compétences professionnelles et non des connaissances. Ils sont donc fondés sur de lourds dispositifs alternant temps en centre de formation et temps en structure employeuse, ce qui a pour effet d'augmenter les coûts.

Le BP JEPS est un développeur de club.

Il est capable de mettre en place des aptitudes jusqu'aux niveaux de compétitions interrégionales.

Il sera plus formé à être un animateur qu'un entraîneur, véritable soutien du dirigeant, il a vocation à proposer de nouvelles activités, aider à la gestion du club, faire le lien avec les élus locaux ou les gestionnaires de pistes.

- **Le DEJEPS (Niveau III)**

C'est un entraîneur, un formateur, un gestionnaire ;

- **Le DESJEPS (niveau IV)**

C'est l'ancien BE2. C'est un expert, formateur de formateurs, Directeur de structure...

- **Les équivalences**

- **BIF = BF1** (équivalence automatique)
- **BAF = BF2** (équivalence automatique)
- **Passerelle des BE1 vers DEJEPS mentions des disciplines de sports de glace**

Une demande d'équivalence est à faire car le BE1 est un diplôme de niveau IV alors que le DEJEPS est un diplôme de niveau III. Il n'y a donc pas d'équivalence directe possible. La démarche auprès des DRJSCS est personnelle et s'appuie sur la validation de l'expérience professionnelle du demandeur.

Rappel du texte de loi :

Article 8 de l'arrêté du 8 Août 2011 : Il faut « justifier d'une expérience d'entraîneur de patinage d'au moins 900 heures sur 2 saisons sportives au cours des 5 dernières années précédant la demande. »

La demande est à faire auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

Une attestation du DTN validant l'expérience de la personne est demandée

La procédure est la suivante : l'attestation est tout d'abord établie par le Président de Ligue qui atteste auprès du DTN l'expérience professionnelle du candidat au sein d'un club affilié à la FFSG.

Une fois reçue, cette attestation est signée du DTN.

Loïc COSNUAU fait remarquer que dans certaines ligues, des candidats se voient refuser par leur Président de ligue la délivrance de cette attestation.

Un recours est possible directement auprès de Rodolphe VERMEULEN qui se rapprochera des présidents concernés.

La date butoir des demandes est fixée au 24 Août 2016

Pour les derniers diplômés, la démarche pourra être effectuée dès les 900 heures d'expérience professionnelle atteintes

- **Passerelle BE2 vers DESJEPS**

Un titulaire du BE2 est automatiquement titulaire du DESJEPS, ces 2 diplômes étant de niveau II, Il n'y a pas besoin de demander une équivalence.

- **Les modalités d'accès à la Validation des Acquis de l'Expérience Fédérale**

Elles sont en cours d'écriture

- **Les outils créés ou en cours de production**

- La méthode française de patinage qui sera distribuée à tous les entraîneurs
- Les supports des nouveaux tests Patinage Artistique et Danse sur Glace
- Les supports pédagogiques BF1 et BF2 réservés aux correspondants

- **Les habilitations en cours des diplômes professionnels**

- Un DEJEPS « patinage » réservé aux Sportifs de Haut Niveau est prévu à Voiron. L'entrée en formation est prévue pour Avril 2014. Dès la validation de ce dossier, il sera suivi d'une demande sur le DEJEPS « Patinage de vitesse ».
- Un DEJEPS de patinage « publics traditionnels ». Le dossier d'habilitation a été déposé en PACA.
Le travail sur ce dossier prévoit une entrée en formation à Nice dans la semaine du 20 au 25 Janvier 2014 (à confirmer par la DRDJSCS PACA).
- Un BPJEPS « patinage ». L'entrée en formation est prévue en Mars/Avril 2014 (à confirmer)

Dossier présenté par le DTN Adjoint accessible en cliquant sur ce [lien](#).

POINT SUR LES LICENCES ET RELATIONS AVEC LA FFSG

Le nombre de licenciés à la fin de la saison dernière en Danse sur Glace s'élevait à 4 382. Au 30 Novembre : 4058 licences. La tendance semble identique à celle de la saison dernière :

- Fédérales : 2 658
- Kids : 543
- Compétitions : 694
- Extensions compétitions : 163

Au niveau des Clubs, le LGP arrive en tête, suivi de Brest et de Viry Chatillon.

Il n'y a pas eu de réunion directe avec la FFSG depuis l'Assemblée Générale à l'exception d'une présentation du site internet. Une table ronde est prévue à Vaujany.

Une réunion a eu lieu avec Katia KRIER pour la sélection en international des couples novices.

POINT SUR LE DEBUT DE LA SAISON ET SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES

• Compétitions interrégionales

2 CIR ont été réalisés : Belfort et Rouen

Un gros souci est rencontré par l'ASG Besançon qui n'a pas d'entraîneur de Danse sur Glace et qui a dû mettre son activité en sommeil. Aucune organisation de compétition n'est possible (volonté du gestionnaire de la patinoire) ce qui rend très difficile la deuxième journée CIR sur la Zone Est.

Sylvain FERREC va se rapprocher du club de Patinage Artistique qui a repris la discipline Danse sur Glace.

Très bon retour sur la nouvelle catégorie Lame qui enrichit beaucoup le travail effectué sur la glace.

Beaucoup de clubs ont opté pour une seule musique pour tous les patineurs.

Eric Le Mercier propose qu'une réflexion soit menée en fin de saison pour ajouter ce même type d'exercice dans les catégories où il n'y a qu'une seule danse (Preliminaire et Préparatoire).

Un problème a été rencontré à Rouen sur la compétition CIR : les récompenses n'ont pas été données aux podiums ce qui a entraîné une déception pour les patineurs.

Une précision sera apportée dans le cahier des charges concernant le fait que les récompenses (coupes, trophées ou médailles) doivent être impérativement distribuées lors des podiums.

• **Compétitions nationales**

L'équilibrage a été très difficile entre les 9 journées.

2 clubs sont très limités sur le nombre d'inscrits : Le Havre et Toulouse.
Epinal et Reims ont du faire l'objet d'un gros remaniement.

15 Clubs ont été amenés à changer un de leur choix et en moyenne tout le monde a bien joué le jeu des changements.

Le taux de fréquentation du Havre a été de 92%. Celui d'Annecy s'annonce à 97% et celui de Limoges à 93%.

La question se pose de maintenir le nombre de manches du CN à 9.

Si le nombre avait été réduit à 8 cette saison, la moyenne d'inscrits par compétition aurait été de 140.

Il faudra veiller également, si 5 journées sont maintenues, pour la 1^{ère} journée à choisir un club central géographiquement. Un bilan sera tiré en fin de saison.

Malgré la fermeture de la patinoire Bocquaine, le Président du Club de Reims a confirmé la candidature de Reims pour la 5^{ème} journée grâce à des assurances de la Municipalité de Reims concernant la possibilité d'utiliser l'autre patinoire (public maximum de 180 personnes). Un gymnase sera accessible à proximité pour les échauffements. Des podiums intermédiaires seront organisés pour limiter le nombre de personnes en même temps dans la patinoire ;

Concernant les pénalités, 2 Clubs sont pour l'instant concernés pour retard.

Beaucoup d'avance a été pris au CN du Havre sur la Killian. Sylvain FERREC va affiner la durée des compétitions en danses imposées.

Une réclamation a été reçue d'un parent de Clermont se plaignant que son club ne veut pas inscrire son enfant en CN mais en CIR par rapport à un nombre d'heures patinées. La CSNDG regrette cette situation mais ne souhaite pas entrer dans le débat d'une politique interne à un club. Loïc va entrer en contact avec le Club pour tenter une médiation. Il est rappelé que l'inscription directe par des parents n'est pas possible et qu'elle doit impérativement être réalisée par un club.

Sur les premières compétitions, tant en CIR qu'en CN, il a été constaté qu'un nombre important de garçons patine en solo. La CSNDG le regrette et une réflexion va être menée pour remédier à cette situation.

Effectifs CN :

- 245 solos CN contre 262 la saison précédente
- 48 couples (identique à la saison précédente)

Responsables des Officiels de compétition :

- Ile de France : Marianne BOUQUET en remplacement de Dominique DESPLANCHES
- Sud Est : Laurent DUPASQUIER en remplacement d'Edith GENAND.

Responsable des spécialistes techniques : Roxane PETETIN

Patrice Hemmeler indique que 3 candidats OC sont présents en IDF et attendent une formation.

REPARTITION DES TACHES AU SEIN DE LA CSNDG

Constat : depuis le départ de Serge PETETIN, Loïc COSNUAU a cumulé les fonctions de vice Président et de Président. Il y avait beaucoup de discussions entre Serge et Loïc sur les différentes problématiques rencontrées. Un Vice Président est souhaitable pour partager certaines décisions et représenter Loïc COSNUAU en cas d'absence.

Après appel à candidature, 2 candidats se sont déclarés :

- Sylvain FERREC
- Didier MONTOURIS

Il est procédé au vote.

Sylvain FERREC est élu avec 6 voix

Didier MONTOURIS obtient 1 voix

Il y a une abstention.

Patrice HEMMELER seconde Sylvain FERREC sur la partie délégué technique des compétitions (vérifications des licences, des niveaux de tests, etc.).

Création d'une nouvelle adresse : csndg@csndg.org qui permet de s'adresser à l'ensemble des membres de la CSNDG.

SITE INTERNET

La FFSG souhaite que les sites des CSN soient rapatriés sur celui de la FFSG. Des questions ont été posées par Loïc COSNUAU qui n'a à ce jour pas obtenu de réponse.

Loïc COSNUAU fait une présentation du nouveau site qui aurait dû être mis en ligne au mois d'août mais qui ne l'est pas encore à fin novembre. Loïc COSNUAU souligne la lourdeur du site en termes d'administration. La CSNDG trouve le graphisme peu attrayant et exprime son souhait de conserver le site actuel.

BILAN FINANCIER

A ce jour le solde du budget ressort en négatif de 4.388,28 € lié à une dépense très importante imposée par la FFSG pour l'achat des nouveaux insignes (5.265 €).

Nous avons toutefois obtenu des assurances de la FFSG comme quoi notre stock restant serait valorisé pour ne pas pénaliser notre budget. L'équilibre au 31 décembre sera donc atteint. Cf document ci-après.

SYNTHESE 2013 - CSNDG**BUDGET INITIAL****25 000,00****ENGAGEMENTS - DEPENSES au 30/11/2013**

DESIGNATION	
Championnats de France Couples Junior	3 061,81
Championnats de France Benjamins, minimes, novices	2 289,84
Championnats de France Solos St Gervais	3 104,43
Championnats de France D2 Le Havre	1 792,04
Formation Opérateurs Systeme	1 857,17
Réunions CSNDG	5 009,59
Summer Cup	2 000,00
Stage Epinal	512,40
Frais généraux	1 440,40
Achat carnets aptitude	575,00
Achat insignes	5 265,00
Abonnement site internet	85,18
Achat cartouches imprimantes	423,42
	27 416,28

RECETTES au 30/11/2013

DESIGNATION	
Cristaux	775,00
Médailles	702,50
Lames	600,00
Carnets de classement	152,00
Carnets d'aptitude	280,00
Pénalités Club	660,00
CD, Vidéo	178,50
Location du matériel CSNDG saison 2012 2013	1 350,00
Location du matériel CSNDG saison 2013 2014	440,00
	5 138,00
Solde au 30/11/2013	2 721,72

PREVISIONNEL ENGAGEMENTS - DEPENSES

DESIGNATION	
Formation ST	5 500,00
Réunion CSNDG	2 500,00
Transport Matériel	150,00
	8 150,00

PREVISIONNEL RECETTES

DESIGNATION	
Location matériel CSNDG 150X3	450,00
Location matériel CSNDG 220X2	440,00
ventes diverses	150,00
	1 040,00

SOLDE BUDGET PREVISIONNEL AU 31/12/2013**-4 388,28**

Valorisation du stock restant (estimation)

5 000,00

611,72

QUESTIONS POSEES PAR L'AFEDG

• *Y aura-t-il des exigences pour les France Juniors Couples ?*

Loic : Il n'y aura pas de "CUT" durant la compétition mais des sélections existeront peut être au préalable.

23 couples juniors sont identifiés à ce jour.

Eric Le Mercier rappelle que le règlement concernant l'organisation de ce type de compétition est du ressort de la CSNDG

20 couples auront accès aux championnats de France.

Une Communication va être diffusée prochainement :

Un fichier de préinscription sera établi par Sylvain FERREC avec une date butoir pour le 30 Décembre.

Si plus de 20 couples désirent participer au Championnat de France Juniors, une sélection sera faite de la façon suivante :

- Ceux qui ont été sélectionnés pour un Grand prix au cours de la saison 2013/2014 (y compris remplaçants) sont sélectionnés d'office.
- Pour les autres, un french ranking sera effectué sur le meilleur score obtenu dans la saison en cours, lors des compétitions organisées en France (Summer Cup, Masters, CN 1 à 4) précédant les championnats de France.

• *Les équivalences en terme de diplômes*

CF l'intervention de Rodolphe VERMEULEN

Ludivine LEMAIRE rencontre des problèmes avec son Président de Ligue qui ne veut pas signer son attestation. Le recours peut être fait directement auprès de Rodolphe qui se mettra en contact avec le Président de Ligue.

• *Temps de passage des danses imposées*

Beaucoup d'avance a été pris lors du premier CN notamment pour la Killian

Le sujet a été abordé samedi en réunion de CSNDG et les tableaux de calcul vont être revus en fonction des danses patinées.

Eric LE MERCIER va fournir à Sylvain le listing des danses avec le Timing des séquences.

• *CIR : dans certaines catégories il y a un nombre très important de patineurs (28) d'où une sélection très difficile par rapport à d'autres zones où il y a moins de concurrents.*

La place des CIR prend une place de plus en plus importante.

Le souhait de la CSNDG n'est pas de développer les CIR.

Concernant la disparité du nombre de patineurs selon les régions, une réflexion sera menée pour la saison prochaine concernant la sélection aux championnats de France D2.

Eric LE MERCIER propose de réfléchir à l'obtention automatique des tests lors des compétitions par exemple par rapport à un score obtenu sur une Danse Imposée.

La faisabilité de cette idée va être étudiée.

Cela éviterait à certains de « tricher » et de ne pas passer leur médaille alors qu'ils en ont le niveau pour rester dans le niveau inférieur.

QUESTIONS DIVERSES

- **Les prochaines élections**

La CSNDG demandera à la FFSG d'être informée en temps réel des candidatures et des questions.

Le calcul du nombre de voix par club est également à l'étude.

- **CNOA : la nouvelle répartition a été transmise à la CSNDG**

Ronald BEAU a repris la suite de David MOLINA qui a souhaité arrêter compte-tenu de ses nouvelles fonctions à l'ISU.

Des Handbooks ont été créés.

Il faut veiller à ce qu'ils soient régulièrement à jour. Il serait souhaitable que des newsletters soient adressées aux entraîneurs lorsque des modifications interviennent.

Les réclamations ou questions y sont reprises.

Débat sur les pirouettes. Suite à une réclamation déposée par un club après le CN du Havre, une nouvelle communication (n°174) est diffusée apportant des précisions concernant les tours sur 2 pieds.

- **Equivalence des tests**

Il est rappelé la procédure à suivre concernant les équivalences des tests PA/DG avec les procédures à respecter (Règle CSNDG 4.7)

Concernant les étrangers, des équivalences existent si des tests ont été passés dans leur pays. Pour ceux n'ayant obtenu aucun test aucune équivalence n'est prévue dans les règlements.

Le cas d'une patineuse étrangère ayant été sélectionnée par la DTN pour représenter la France est évoqué. La CSNDG (à l'exception de Pascal GIRARDOT) ne valide pas d'équivalence de tests pour cette patineuse (pas de passage de tests dans son pays d'origine).

- **Sélections internationales Novices**

Loic COSNUAU propose une commission qui gère les sélections des catégories Novices ISU. Dans la commission, il y aurait Loic, Pascal, Eric en lien avec Katia. Cette commission proposerait la meilleure stratégie à Katia KRIER.

Décision entérinée par la CSNDG.

- **Guide des Speakers**

Un guide est indispensable pour harmoniser la présentation des différentes compétitions.

Sylvain FERREC a déjà une trame. Une procédure aurait déjà été faite pour les mondes à Nice. Il sera demandé à Didier MONTOURSIS s'il peut se charger de la rédaction de ce guide. Ce guide devra être prêt pour les CN du mois de Janvier.

- **CD sur les compétitions**

Les organisateurs de compétition demandent un CD par patineur pour faciliter la préparation des sonorateurs. Après discussion et vote (Sylvain et Eric contre), la CSNDG éditera une communication pour demander aux clubs de venir avec un CD par compétiteur + 1 CD de secours avec les musiques de tous les patineurs.

Eric LE MERCIER se charge de la rédaction et de la diffusion d'une communication à ce sujet.

- **Passage de tests**

Rappel des règles 4291 et 4501 concernant les passages de tests et les obligations à la charge de l'organisateur et/ou le délégué de Zone Interrégional : La présentation du carnet de tests ainsi que de la licence compétition Danse sur Glace sont obligatoires. Un mail sera adressé par Eric LE MERCIER aux délégués de Zone Interrégional.

- **Sujet des Release**

La question a été posée à la FFSG concernant la possibilité pour un couple bi-nationalité d'être autorisé à patiner ou non en CN en l'absence d'autorisation de la Fédération d'origine du patineur étranger.

Loïc va appeler Didier GAILHAGUET pour obtenir une réponse rapide écrite.

A défaut de réponse pour le Mardi 3 Décembre la CSNDG autorisera les couples concernés à participer à la compétition.

- **Réintégration des préparatoires + niveau 1 aux CN**

La position des entraîneurs est partagée.

La CSNDG décide de n'apporter aucune modification au règlement.

- **Classement des couples**

Il va être mise en place à titre expérimental un classement des couples par catégorie à l'identique de celui existant pour les solos. Les modalités seront définies par Sylvain FERREC. Aucune compétition spécifique ne sera organisée.

- **Don aux Œuvres**

La mise en place par la FFSG est en cours.

- **Ligues : PV de réunions et d'AG**

La règle 2133 demande aux ligues de transmettre à la CSNDG leurs PV de réunions et d'AG ce qui est rarement fait. Un rappel sera adressé par Sylvain FERREC.

- **Mise à jour du Règlement Intérieur des pas et schémas des Danses Imposées**

A faire rapidement.